

Image not found or type unknown



## Raccordement au tout à l'égout

Par **tdvac**, le **30/05/2013** à **13:12**

Bonjour,  
Voilà je vous expose mes inquiétudes.  
Nous sommes reliés au tout à l'égout et notre regard sur le trottoir se situe devant notre sortie de propriété.  
Notre voisin souhaite se relier au tout à l'égout par piquage entre notre regard et la voie publique.  
Peut-t'il réaliser cette opération ou doit il avoir un regard privé devant sa propriété ?  
Peut t'il faire les travaux lui-même ?  
Dois je être averti en me fournissant l'accord de la mairie ?  
Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à ma demande...

Par **trichat**, le **31/05/2013** à **18:24**

Bonsoir,  
Le raccordement au réseau public d'assainissement doit être autorisé par la mairie.  
Votre voisin ne doit pas procéder à des travaux sans autorisation de la mairie. Et a priori, il doit disposer de son propre regard d'accès à ce réseau.  
Informez au plus vite les services d'urbanisme de votre mairie.  
Cordialement.